



Rapport d'activité 2000

Praz-Séchaud 18
1010 Lausanne

Tél / Fax : 021/ 653'08'18
e-mail : cap-contact@swissonline.ch

CCP 10-11249-5

Membre de la Fédération Romande de la Personne d'Abord (FRPA)

D. Wunderle, B. Schmocker, C. Iseli

Présentation du nouveau logo

Comme vous avez pu le constater sur la couverture de ce rapport d'activité, le Comité a pris la décision de modifier le logo de l'Association.

Le but de ce changement est de rendre visible en un « coup d'œil » l'identité de Cap-Contact, mais également de montrer à qui elle s'adresse. Le Comité voulait également que la notion de partenariat entre personne handicapée et personne valide, valeur importante pour l'association, soit mis en évidence par le dessin.

Le Comité a sollicité Mme Anouck Bécherraz de l'atelier de graphisme Trafic d'Art, pour trouver un nouveau logo. Mme Bécherraz a été la graphiste qui s'est occupé des dessins de la brochure Sexualité et handicap physique tome 2.

Bien entendu, nous attendons vos réactions concernant ce logo, n'hésitez pas à nous contacter. En attendant, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Table des matières

Groupe Sexualité et Handicap Physique (SEHP)	p. 4
Animations	p. 5
Info-guide pour personnes handicapées adultes	p. 6
Groupe sur la dépendance physique dans la vie quotidienne	p. 7
Assurance invalidité : groupe art. 74 LAI/4 ^{ème} révision LAI	p. 8-9
Loi sur les personnes handicapées (Lhand)	p. 10
Conseil individuel-permanence	p. 11
Fédération Romande la Personne d'Abord (F.R.P.A.)	p. 12
Actions diverses	p. 13
Documents à commander	p. 14
Collectif les Usés des Transports	p. 15
Bilan et Pertes et Profits au 31.12.2000	p. 16-17
Cap-Contact à fin décembre	p. 18
Projet 2001 : site Internet	p. 19

Le Comité remercie

La Fondation Fischer qui a versé un don de Fr. 10'000.- et répondu positivement à notre demande pour un montant supplémentaire et unique de Fr. 5'000.-.

L'Association Suisse Romande et Italienne (ASRIM), qui grâce à son prêt sans intérêt a permis à Cap-Contact de boucler l'année 2000 dans l'attente du versement du solde des subventions 1999 de l'Office fédéral des assurances sociales.

La Société Free Man SA. qui a soutenu financièrement la publication de ce rapport d'activité.

Tous les membres actifs dans les différentes activités de Cap-Contact.

Le Comité et le groupe de réflexion

Durant ses sept séances, le Comité a géré les affaires administratives et débattu des suites à donner aux différentes actions.

Le groupe de réflexion s'est retrouvé deux samedis après-midi pour aborder les thèmes suivants : Evaluation de la qualité des prestations à Cap-Contact, ainsi que le développement d'un site Internet pour Cap-Contact.

L'Assemblée générale du 7 juin 2000

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le mercredi 7 juin 2000 à au Buffet de la Gare CFF de Lausanne

Le procès-verbal de cette Assemblée générale est à votre disposition au bureau de Cap-Contact.

Sandrine Dammköhler avec la collaboration de Françoise Vatré

Groupe Sexualité et Handicap Physique (SEHP)...

Devoir se positionner :

En tant que personnes handicapées c'est assumer et faire reconnaître la légitimité de sa sexualité. Accepter, le cas échéant, de devoir dépendre, pour la réalisation de ses désirs, de la collaboration de personnes étrangères à son intimité.

En tant qu'entourage familial et professionnel c'est faire face au désarroi et à la souffrance de la solitude sexuelle des personnes handicapées. Etre face à des manifestations sexuelles, à des demandes en essayant de comprendre ce qui se passe. Gérer les résonances que cela provoque en nous. Explorer les possibles et les limites d'une situation en vue de créer des alternatives humanistes au lieu d'éviter ou de plaisanter, de minimiser ou encore de mettre des silences... voire de sublimer.

Il est primordial d'avoir pris position envers ces divers aspects afin de favoriser la communication entre les personnes concernées dans le but de permettre à des solutions acceptables par tous de voir le jour.

Le groupe SEHP s'inscrit dans cette dynamique.

Durant cette année, le groupe SEHP s'est réuni 9 fois. Notre travail s'est concentré essentiellement sur la promotion de nos réflexions et publications notamment lors de notre présence dans le Village prévention de la Foire de Genève et de nos formations destinées aux professionnels, aux personnes handicapées ou à leurs proches.

De plus, le Comité de Cap-Contact a décidé de prendre en charge financièrement la formation à l'approche sexocorporelle en sexologie de Mme Sandrine Dammköhler. Il s'agit de six séminaires de quatre jours en deux ans, organisés par le Département de Psychiatrie des Hôpitaux Universitaires de Genève.

Sandrine Dammköhler

... Promouvoir l'autodétermination

Nous sommes toujours plus convaincus du caractère essentiel d'aller à la rencontre des personnes concernées par un handicap, de leurs proches et des professionnels.

Nos animations restent un chemin privilégié pour y parvenir. Durant ces rencontres, nous avons la possibilité de faire passer notre message :

- celui du respect mutuel qui doit faire partie intégrante de tout rapport humain
- celui, essentiel de l'autodétermination des personnes handicapées (toutes les occasions doivent être prises pour la favoriser)

Nous estimons que ces deux aspects sont primordiaux afin que les personnes handicapées accèdent à une vie de qualité avec le concours et la coopération de leur entourage familial et/ou professionnel.

Nous remercions les lieux suivants qui nous ont accueillis :

L'Association IMC Genève

L'Association IMC Valais

L'Association Vaudoise des Traumatisés Crânio-Cérébraux

L'ASMADO, formation continue des auxiliaires de santé

Home-école La Cassagne, à Lausanne

L'Ecole des aides familiales de Fribourg

L'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogique de Lausanne

L'Ecole de soins infirmiers de Chantepierre à Lausanne

Les animations qui traitent du thème de la sexualité sont données en collaboration avec le SEHP, groupe inter-associations sexualité et handicap physique.

Sandrine Dammköhler

Après 2 ans de travail de groupe, le guide-info est sorti de presse à fin décembre ...

Sollicitée il y a trois ans déjà par Mme Piazza du Service des assurances sociales et de l'hébergement, Cap-Contact a poursuivi son travail au sein du groupe chargé de mettre sur pied un guide d'information destiné aux personnes handicapées adultes vivant en institution ou à domicile. Durant cette année, la rédaction des différents chapitres a été répartie selon les compétences des participants du groupe.

Cap-Contact s'est chargée de rédiger les chapitres sur le budget personnel et la sexualité. Elle a soumis les chapitres à différentes personnes handicapées pour vérifier que le contenu soit compréhensible. Elle a également fait lire la version intégrale à des personnes handicapées vivant à domicile ou en institutions pour vérifier que les principaux intéressés comprennent les informations. Les remarques faites ont été retransmises au groupe de travail.

Au mois de décembre, nous avons eu le plaisir de voir l'aboutissement de deux ans de travail avec la parution de ce guide-info vaudois pour personnes handicapées. Le résultat est satisfaisant. En effet, ce document contribue à favoriser l'autonomie des personnes handicapées en leur fournissant des renseignements clairs et précis concernant divers domaines tels que les ressources financières, l'aide à domicile ou encore la sexualité.

Le guide-info est gratuit. Il peut être commandé par téléphone au Service des assurances sociales et de l'hébergement au 021/316.51.50 ou à Cap-Contact au 021/653.08.18.

Sachant que les personnes handicapées vivant en institution ont peu accès à l'information, Cap-Contact désire poursuivre son travail en proposant des séances de formations à l'utilisation de ce guide aux personnes handicapées résidants en institution.

Arlette Teufel

Groupe sur la dépendance physique dans la vie quotidienne

C'est à la demande de quelques membres de Cap-Contact que le Comité a décidé de créer un groupe de discussion pour essayer de trouver une solution à la situation suivante :

*« J'aimerais aller aux toilettes, s'il vous plaît. »
« Pourquoi ?, déjà !, mais ce n'est pas encore l'heure ! »*

La première réunion a eu lieu le 11 mars 2000 sous la direction de Bernard Schmocker. Le groupe est constitué par des personnes handicapées physiques vivant en institution, à domicile ou en appartement protégé.

Ce premier contact a permis de faire un tour d'horizon des différents domaines (soins à domicile, transports, vie en institution, loisirs, moyens financiers, etc.) où la personne handicapée dépend de l'aide d'autrui.

Comme la relation aidé-aidant n'est pas simple, le groupe a établi une liste des difficultés qu'une personne handicapée rencontre chaque jour. Pour que les problèmes ne restent pas sans solutions, le groupe a également discuté des changements qu'il faudrait envisager pour que la relation entre la personne qui dépend de l'aide et celle qui la donne se passe mieux.

L'objectif du groupe de travail est dans un premier temps de mettre en commun les problèmes et les solutions. Dans un deuxième temps, il s'agira de transformer la liste de problèmes en petit scénario afin de publier une bande dessinée sur le sujet de la dépendance physique dans la vie quotidienne.

Dans un troisième temps, les membres du groupe aimeraient présenter ce support écrit aux personnes handicapées et aux personnes valides pour que la relation aidant-aidé se passe mieux. La qualité de vie des personnes handicapées serait ainsi améliorée.

Dominique Wunderle

Groupe d'accompagnement de l'article 74 LAI

(constitué par un représentant de : insieme, FTIA, FRPA/Solidarité-Handicap mental, Bibliothèque sonore suisse, Pro Infirmis, FRPA/Cap-Contact, ASIV, ASKIO, FSIH/DOK, ASP, Ligue pulmonaire suisse, SRLS. Pour l'OFAS : Mmes Breitenmoser et Bumbacher, et M. Aegerter).

Lors de la dernière réunion du 23 mai 2000 à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), nous avons obtenu des informations concernant les questionnaires de postulation du 1.4.2000. Nous avons également reçu le règlement sur l'assurance invalidité (modifié le 2.2.2000) contenant l'article 108bis concernant dorénavant les activités des associations de l'aide privée aux invalides :

Art. 108bis Prestations considérées

¹Des subventions sont accordées pour financer les prestations suivantes à condition qu'elles soient fournies en Suisse, de manière appropriée et économique :

- a. conseil et aide aux invalides et à leurs proches
- b. cours destinés aux invalides et à leurs proches
- c. cours visant à assurer le perfectionnement professionnel des spécialistes et du personnel de secrétariat
- d. des prestations visant à soutenir et encourager l'intégration des invalides

²L'office fédéral définit les prestations dans le détail. Ni l'activité des comités, ni celles des Assemblées générales ou des délégués, ni les dépenses occasionnées par des collectes ne donnent droit à des subventions.

Ce règlement rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Nous avons eu beaucoup de contacts avec des associations de proximité que nous avons conseillés au mieux afin que les personnes handicapées puissent continuer à bénéficier de leurs prestations dès janvier 2001.

Le groupe d'accompagnement a permis à Cap-Contact d'être en tout temps informé des changements à venir et de les transmettre aux personnes concernées.

Dominique Wunderle

Consultation sur la 4^{ème} révision LAI

En juin 2000, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a publié pour consultation un rapport explicatif sur la 4^{ème} révision de l'assurance invalidité.

Nous avons été très déçus par le contenu. En effet, le but principal de cette 4^{ème} révision LAI est de faire des économies. Le DFI propose à nouveau la suppression de la rente complémentaire pour conjoint/e et le transfert des rentes pour cas pénibles dans les prestations complémentaires. Ces deux mesures sont synonymes de démantèlement de l'assurance.

Quant aux autres mesures proposées, il y a bien entendu l'introduction d'une allocation d'assistance qui remplacerait l'allocation d'impotence actuelle. Le problème se situe au niveau des montants octroyés. En effet, le montant de la nouvelle allocation d'assistance serait égal au double de l'allocation d'impotence. On peut dire que Fr. 1'608.- ne suffiront pas à couvrir les frais d'une personne handicapée à domicile qui a besoin de beaucoup d'heures d'aide.

Par rapport à l'amélioration des mesures professionnelles, il est vraiment regrettable de constater que le projet prévoit uniquement un travail d'information à l'échelle nationale.

Nous pensons qu'il s'agira de se battre en 2001 pour que ce projet contienne des mesures favorisant le droit de choisir son lieu de vie (en institution ou à domicile), mais également celui d'être intégré professionnellement.

Si vous désirez une prise de position plus détaillée sur les enjeux de cette 4^{ème} révision de l'assurance invalidité, la revue « Aspects de la sécurité sociale » publié par la Fédération des employés en assurances sociales (FEAS) a consacré un dossier à ce sujet. Cap-Contact en a rédigé une partie. Vous pouvez obtenir une photocopie, en nous contactant au 021/653.08.18.

Bernard Schmocker

Consultation de la loi sur les personnes handicapées (Lhand)

Cap-Contact, sollicitée par l'Etat de Vaud, a participé à la consultation du projet de la loi sur les personnes handicapées (Lhand) en rédigeant un commentaire.

Le Conseil fédéral a réagi suite au mandat qui lui est donné dans la nouvelle Constitution. Le projet apporte des nouveautés intéressantes, mais reste trop timide.

Les principaux sujets traités dans le projet sont ; l'accessibilité des lieux et des transports publics, de règles anti-discriminatoires dans l'engagement du personnel de la Confédération, un droit de recours accordé aux associations, la possibilité donnée à la Confédération d'établir des programmes visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées, la possibilité pour la Confédération de faire des campagnes de sensibilisation du public sur les inégalités. Il y a enfin aussi un article destiné aux Cantons, qui leur donne l'obligation d'enseigner la langue des signes aux personnes malentendantes et le braille aux personnes malvoyantes.

La Lhand était proposée dans 2 versions, c'est-à-dire avec ou sans droit de recours au Tribunal. Cap-Contact a fermement soutenu le droit de recours, seule garantie efficace pour que la loi soit appliquée dans les faits. Cap-Contact a aussi insisté sur le fait que toutes les normes doivent impérativement être contraignantes, et qu'il faudrait ajouter de nombreuses mesures supplémentaires pour permettre une meilleure intégration sociale.

Cap-Contact a souligné les nombreuses lacunes de la loi, et espère avoir été entendu. Nous vous rappelons aussi que l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées » demandant l'introduction d'un article plus contraignant dans la Constitution sera soumis prochainement au peuple. Cette initiative est un bon moyen de pression politique afin d'obtenir une Lhand efficace.

Dominique Wunderle

Conseil individuel et autodétermination...

Que ce soit à domicile, dans les bureaux de Cap-Contact, par internet ou par téléphone, nous avons donné des conseils à des personnes handicapées et leur entourage sur les thèmes suivants :

- la réorientation professionnelle
- la tutelle
- la qualité des soins en institution
- l'organisation du quotidien à domicile
- l'assurance invalidité et l'assurance maladie
- la sexualité
- la recherche de bénévole pour des loisirs ou des vacances
- l'argent
- la recherche d'association spécifique à une maladie
- les transports publics ou spécialisés

Dans ce cadre-là, nous avons également accompagné des personnes handicapées à des réunions pour les soutenir dans leur démarche, mais également parfois prendre un procès-verbal de la séance.

Les conseils individuels doivent permettre aux personnes handicapées et leurs proches de pouvoir améliorer leur qualité de vie, mais vise également une amélioration de leur autonomie physique, financière, psychique.

Nous avons essayé d'avoir au moins deux jours de permanence téléphonique pour répondre aux demandes. Notre souhait serait de pouvoir en assurer un supplémentaire en 2001.

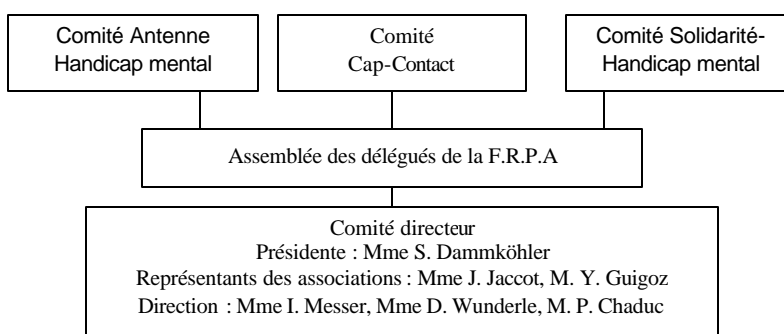
Dominique Wunderle

Contrat de prestation F.R.P.A.-OFAS

Jusqu'au 1^{er} avril, il s'agissait de répondre au questionnaire de postulation pour que la F.R.P.A. soit reconnue comme association faîtière romande dès le 1^{er} janvier 2001. Ensuite, il y a eu la période de négociation du contrat de prestation qui a abouti à fin décembre par la signature de ce contrat entre l'Office fédéral des assurances sociales et la F.R.P.A.

En effet l'an 2000 était une année de transition entre l'ancien et le nouveau système de subventionnement des associations de l'aide privée aux invalides (Article 74 LAI). Depuis le 1^{er} janvier 2001, Cap-Contact recevra ses subventions pour l'année en cours par l'intermédiaire de la Fédération Romande la Personne d'Abord (F.R.P.A.) sous forme de deux versements (mars/septembre). Parallèlement au financement, Cap-Contact a travaillé pour mettre sur pied ses critères d'évaluation de la qualité et pour finaliser la manière de tenir les statistiques.

Organigramme de la F.R.P.A



Les prestations offertes par la F.R.P.A. sont le conseil et l'aide aux personnes handicapées et leurs proches, des cours pour personnes handicapées et leurs proches, et des thèmes ayant des objets spécifiques.

Journal INFO autodétermination

Les membres de la F.R.P.A ont décidé de publier un journal distribué dans toute la Suisse romande. Son objectif est de permettre aux personnes handicapées de parler de leurs conditions de vie et de leur combat quotidien pour s'autodéterminer. Un premier numéro est paru en novembre 2000. Si vous désirez le recevoir, contactez-nous (021/653.08.18).

Bernard Schmocker, Dominique Wunderle

**Journée sur le financement des soins de longue durée
pour les personnes handicapées et les personnes
atteints de maladies chroniques (Services d'assistance)
10.4.2000/ASKIO-Centre pour la vie autonome**

Le Centre pour la vie autonome (ZSL) et l'ASKIO ont organisé une journée réunissant M. Otto Piller directeur de l'Office fédéral des assurances sociales et M. Ueli Müller du concordat suisse des assureurs de l'assurance maladie, Mme Lucrezia Meier-Schatz, conseillère nationale PDC, Mme Christine Goll, conseillère nationale PS, Mme Trix Heberlein conseillère nationale PRD, M. Jürg Stahl, conseil national POP, ainsi que M. Hans Lauri, de la conférence cantonale des finances et MM. Herbert Bühl et M. Ernst Zürcher de la conférence des directeurs dans le domaine du social.

Pour varier de la traditionnelle scène sur laquelle trônent les orateurs, les organisateurs les avaient installés au centre de la pièce autour d'une table ronde. Le public, quant à lui, se trouvait assis autour d'eux. En introduction, le Centre pour la vie autonome a diffusé un petit film montrant les aspects négatifs de la vie en institution, comme le peu de liberté laissé aux résidents et dénonçant l'impossibilité de choisir son lieu de vie. Le débat portait essentiellement sur l'octroi d'une allocation d'assistance permettant aux personnes handicapées d'avoir les moyens de décider de leur lieu de vie. Malheureusement, les principaux acteurs ont campé sur leurs positions, particulièrement M. Otto Piller, qui maintenait qu'un système qui tiendrait compte des besoins des personnes handicapées serait trop coûteux.

Cette journée a permis d'observer les différentes positions des acteurs politiques et associatifs et de découvrir des arguments et des chiffres statistiques fort instructifs.

Cap-Contact soutient le droit de choisir son lieu de vie. Il faut enfin résoudre l'aspect financier de ce choix en octroyant des moyens financiers correspondant aux besoins des personnes désirant rester à domicile.

**Il suffit d'un téléphone, d'un message sur le répondeur,
d'un fax ou d'un e-mail pour commander un document
mentionné ci-dessous**

Vivre aussi ma sexualité, tome 1

Fr. 5.-

Vivre aussi ma sexualité, tome 2

Fr. 10.-

De la solidarité au démantèlement

A propos de la 4^{ème} révision de l'Assurance invalidité

Fr. 24.-

Journal INFO Autodétermination

Parution 3-4 fois par an

gratuit

**Info-guide pour personnes handicapées adultes
vivant à domicile ou en institution dans le Canton de Vaud**

gratuit

Bernard Schmocker, membre du LUT

Pour des transports publics accessibles aux personnes à mobilité réduite

Cap-Contact apporte un soutien logistique au Collectif Les Usés des Transports (le LUT). Les membres du LUT, des personnes handicapées concernées par les problèmes de transport, décident de leurs actions en toute indépendance et le Comité de Cap-Contact ne participe pas aux prises de décisions.

En 2000, Le LUT s'est consacré au lancement et à l'aboutissement de la pétition « Pour le droit des voyageurs en fauteuil roulant ou à mobilité réduite de prendre le train en toute autonomie ». Cette pétition a été lancée suite à la suppression des bagagistes dans les gares et l'introduction du Call Center de Brigue. Elle demande aux CFF d'aménager les trains et les gares de manière à ce que les personnes handicapées puissent utiliser leurs services sans l'aide d'une tierce personne.

La récolte de signatures a démarré lors d'une manifestation devant la Gare de Lausanne, celle-ci a rencontré un écho important dans les médias. Le 15 décembre 2000, le LUT a déposé la pétition munie de 5028 signatures à la Chancellerie fédérale à Berne.

Autre action de l'année 2000, des membres du LUT ont été invités par les Transports publics lausannois à participer à des tests. L'objectif était de mesurer le temps mis par une personne en fauteuil roulant pour monter/descendre d'un bus au moyen d'une rampe électrique. Résultat des tests : le temps d'embarquement/débarquement est tout à fait acceptable pour que les bus lausannois ne soient pas en retard sur l'horaire.

Et pour terminer la bonne nouvelle, parue dans « banc public » de septembre 2000, les transports publics de la région lausannoise annoncent que « Les vingt nouveaux autobus articulés que les tl ont commandés à la firme belge Van Hool seront tous équipés de la climatisation et d'une rampe pour handicapés. Ils arriveront sur le réseau tl au printemps 2001 ».

Actifs			
Caisse	241.95		
CCP	3'047.30		
Banque courant	-2'489.10		
Banque épargne	8'668.60		
Impôt anticipé	90.76		
Marchandises-stock	2'195.60		
Mobilier	4'292.15		
Matériel	3511.22		
Actifs transitoires	60'828.00		
Passifs			
Fonds de roulements		65'406.48	
Emprunt ASRIM		5'000.00	
Passifs transitoires		10'000.00	
Totaux	<u>80'406.48</u>	<u>80'406.48</u>	
Actifs transitoires			
Subventions OFAS 1999/2000 dues	51'000.00		
Don Fondation Fischer 1999	5'000.00		
Perfectionnement	750.00		
Matériel Internet	4'078.00		
Passifs transitoires			
Don Fondation Fischer 2001		10'000.00	

Charges		
Salaires	57'829.69	
AVS/AI/AC/APG	2'130.61	
Charges sociales	1'045.31	
LPP	911.49	
Allocations familiales	1'374.45	
Perfectionnement	165.00	
Honoraires	4'887.50	
Loyer	2'880.00	
Location salles	258.00	
Amortissements	2'308.55	
Primes d'assurances	144.00	
Eau et électricité	252.15	
Frais d'abonnement	54.20	
Matériel de bureau	828.85	
Imprimés, photocopies	910.85	
Frais de port	885.30	
Téléphones, fax	1'243.50	
Frais de déplacement	3'654.50	
Intérêts-charge	6.78	
Frais divers	81.29	
Frais de réception	428.30	
Cotisation-Association	815.00	
Imprimés-livres	173.20	
Produits		
Subventions OFAS 2000		49'000.00
Indemnités journalières maladie		7'599.00
Animations		3'600.00
Cotisations		1'560.00
Dons		15'370.00
Ventes		144.00
Intérêt		265.90
Perte		<u>5'729.62</u>
Totaux	<u>83'268.52</u>	<u>83'268.52</u>

Comité

Présidente Sandrine Dammköhler

Caissière Arlette Teufel

Membres Claude-Alain Evard

Solange Lamy

Bertrand Pidoux

Sarah Vuadens

Groupe de réflexion

Huguette Gros

Sébastien Kessler

Gil Meyland

Victoria Moncada

Béatrice Renz

Vérificateurs de comptes

Nadine Bryois

Philippe Berther

Coordinatrices et coordinateurs

Dominique Wunderle

Bernard Schmocker

Cédric Iseli

Sur mandat

Sandrine Dammköhler

Cédric Iseli

Mise en fonction du site Internet

Suite au projet de se lancer dans l'aventure de l'Internet, le Comité m'a mandaté en collaboration avec Gil Meyland pour mettre sur pied un site répondant aux besoins des personnes sollicitant les services de Cap-Contact.

Tout d'abord, il s'agissait de tenir compte de la complémentarité entre le site et les activités de Cap-Contact. En effet, il est inutile de créer un site statique où une seule et unique visite suffirait à satisfaire l'internaute. Pour répondre de manière satisfaisante à cet aspect complémentaire, un cahier des charges a été rédigé afin de donner une direction à ce projet.

Nous pensons d'abord mettre sur pied un service qui sera les « news ». Il permettra aux différents membres de l'association d'être tenus au courant des prochaines réunions ou manifestations et de pouvoir télécharger les documents nécessaires, ce qui aura pour avantage de diminuer les frais d'envoi. D'autres services tels qu'un « chat » et une « bibliothèque on-line » sont également prévus. Le premier permettra aux personnes de poser des questions en toute confidentialité sans devoir s'exprimer oralement sur des sujets parfois difficiles. Le second proposera une partie de la bibliothèque de Cap-Contact.

Non seulement la complémentarité entre le site et les possibilités exposées ci-dessus doit être retenue, mais le site devra également être accessible aux personnes atteintes de différents handicaps (physique, mental, sensoriel). Il s'agira également de créer un site qui réponde aux exigences de la W3C (World Wide Web Consortium) en matière d'accessibilité.

Nous prévoyons la mise en service de ce site sera pour la fin de l'année 2001.

Ce rapport d'activité a été imprimé et diffusé
avec le soutien financier de



Free^{SA}
MAN

TRAVAIL TEMPORAIRE ET FIXE